Eccles, Natalie

De: Jonathan [jonathan@kyjheac.com]
Envoyé: 9 janvier 2017 15:15
À: 'Philippe Couillard'
Cc: Greffe
Objet: La Régie de L'Énergie a mis de côté sa responsabilité de protéger les clients

Le 9 janvier 2017

À qui de droit :

Conjointement avec des centaines de clients insatisfaits d'Hydro-Québec, considérant comme moi que leurs droits ont été sérieusement bafoués par la décision prise le 16 décembre dernier par la Régie de l'énergie, je désire attirer votre attention sur ce triste état de fait. En se refusant à émettre une ordonnance de sauvegarde qui aurait permis de conserver intacts, d'ici sa décision finale prévue l'été prochain, les 181 500 compteurs électromécaniques qu'Hydro-Québec avait révélé avoir encore en entrepôt le 3 octobre dernier, la Régie de l'énergie a ainsi privé plus de 129 000 clients dits «récalcitrants», ou ayant une installation non conforme, de la possibilité de conserver le compteur électromécanique auquel ils ont refusé depuis 4 ans l'accès à Hydro-Québec, ou encore d'en obtenir un autre une fois sa certification échue, ou encore pour remplacer les compteurs non communicants dont près de 80,000 clients ont demandé la pose afin de s'éviter les préjudices associés au compteur communicant, communément appelé compteur «intelligent». Le RAPLIQ, un organisme sans but lucratif ayant mainte fois défendu avec succès les droits des personnes handicapées au Québec et ayant le statut d'intervenant reconnu devant la Régie, avait pourtant présenté de solides arguments en appui à sa requête - voir ICI.

À mon grand désarroi, la Régie a une fois de plus choisi d'ignorer les doléances exprimées par des centaines clients – voir ICI – préférant laisser le champ libre à Hydro-Québec pour agir à sa guise. La Régie a mis de côté sa responsabilité de protéger les clients de ce monopole d'État, et continue à refuser d'examiner les conséquences sur la santé de dizaines de milliers de Québécois-es de sa décision prise en 2012 d'autoriser Hydro-Québec à utiliser une technologie de transmission sans fil des données de consommation. De fait, selon de nombreuses études scientifiques récentes, les micro-ondes pulsées émises par les compteurs communicants accroissent les risques de développer un cancer et de subir divers symptômes handicapants liés à des allergies aux micro-ondes pulsées et aux autres formes de champs électromagnétiques. Si vous désirez en savoir plus sur cette regrettable décision de la Régie de l'énergie, veuillez consulter le **Bulletin #57 : Décevant cadeau de Noël de la Régie**, en ligne à http://www.cqlpe.ca/Bulletins/Numero57.htm

Je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance [par le lien suivant] de la lettre d'observations que j'ai fait récemment parvenir à la Régie de l'énergie.

http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/366/DocPrj/R-3964-2016-D-0126-Observ-Doc-2016_12_06.pdf

Jonathan Harvey
Longueuil